



NATO  
|  
OTAN

# Le Comité militaire de l'OTAN

Opérations,  
capacités, coopération  
et transformation





## Le Comité militaire

**La plus haute instance militaire de l'OTAN** est composée des chefs d'état-major de la défense des 29 pays membres, qui se réunissent au moins trois fois par an. Les représentants militaires permanents traitent en leur nom les activités courantes au siège de l'OTAN à Bruxelles. Ils se réunissent une à quatre fois par semaine en sessions formelles et informelles pour examiner des questions importantes sur le plan militaire, en délibérer et y donner suite ; ils s'efforcent de servir au mieux les intérêts de l'Alliance, tout en représentant les points de vue et les positions des pays.

Le Comité militaire donne au Conseil de l'Atlantique Nord, qui est la plus haute instance politique de l'OTAN, des avis militaires consensuels, c'est-à-dire agréés par tous les chefs d'état-major de la défense. En étroite collaboration avec les deux commandants stratégiques<sup>1</sup>, il travaille sur des plans, des thèmes et des recommandations qui seront examinés au niveau politique. Il donne en retour des orientations militaires claires aux commandants stratégiques en fonction de ses propres décisions et de celles du Conseil de l'Atlantique Nord.

Le Comité militaire représente une somme considérable de connaissances spécialisées et d'expérience qui aident à définir les politiques, les stratégies et les plans militaires à l'échelle de l'Alliance, et il constitue un élément essentiel du processus décisionnel de l'OTAN.

1 Le commandant suprême des forces alliées en Europe (SACEUR), qui travaille à partir du siège du Grand quartier général des puissances alliées en Europe (SHAPE), à Mons, en Belgique, est responsable de la planification et de la direction générales de l'ensemble des opérations de l'OTAN. Le commandant suprême allié Transformation (SACT), basé à Norfolk, aux États-Unis, est chargé d'améliorer les capacités militaires de l'OTAN, d'élaborer des concepts, des politiques et des activités de formation OTAN interarmées.

## Le rôle du président

**Le président du Comité militaire** est élu, en principe pour un mandat de trois ans, par les chefs d'état-major de la défense des pays de l'OTAN. En tant que conseiller militaire principal auprès du secrétaire général, du Conseil de l'Atlantique Nord et d'autres instances de l'OTAN, il représente leurs points de vue consensuels. Il oriente l'ordre du jour et les délibérations du Comité militaire, prend acte des points de vue exprimés et s'efforce de concilier des positions nationales divergentes ou de régler des désaccords en matière d'orientations afin de parvenir à un avis faisant l'unanimité. Les pays ont voix égale dans les discussions et les décisions, chaque pays membre mettant à disposition le personnel et les ressources financières nécessaires pour mener les opérations et d'autres activités de l'OTAN.

En qualité d'officier ayant le rang le plus élevé dans l'Alliance et de premier porte-parole militaire, le général d'armée Petr Pavel (armée de terre tchèque), président actuel du Comité militaire, se rend régulièrement sur le théâtre des opérations et dans les pays alliés et partenaires pour expliquer le rôle et les tâches militaires de l'OTAN, et optimiser les capacités et les gains d'efficacité militaires de l'OTAN. Il est secondé par le président délégué du Comité militaire, le général de corps aérien Steven M. Shepro (US Air Force).



*Le général Petr Pavel, président actuel du Comité militaire, la plus haute instance militaire de l'Alliance. Choisi par les chefs d'état-major de la défense des pays de l'OTAN, il préside toutes les réunions du Comité militaire et exerce ses fonctions à titre international. Les chefs d'état-major de la défense des pays de l'OTAN se réunissent au moins trois fois par an, et les représentants militaires permanents traitent en leur nom les activités courantes au siège de l'OTAN à Bruxelles.*



*Le rôle principal du Comité militaire consiste à donner des orientations et des avis sur la politique et la stratégie militaires. Il recommande aux autorités politiques de l'OTAN les mesures jugées nécessaires pour la défense commune de la zone OTAN et pour l'exécution des décisions relatives aux opérations et aux missions de l'OTAN.*



*Le général de corps aérien Steven M. Shepro, président délégué du Comité militaire de l'OTAN (à gauche), et le général de corps d'armée Jan Broeks, directeur général de l'État-major militaire international (à droite).*

## Les six étapes d'un avis militaire agréé

Lorsque les autorités politiques de l'OTAN envisagent une action militaire, une partie essentielle des informations nécessaires à la prise de décisions éclairées pouvant être agréées par tous les pays vient des autorités militaires. Des exposés et des rapports sont présentés régulièrement au Conseil de l'Atlantique Nord, et le Comité militaire est sollicité à toutes les étapes clés afin de donner des avis et des orientations aux autorités militaires de l'OTAN (NMA).

**Étape ①.** Le Conseil de l'Atlantique Nord charge le Comité militaire de formuler des avis militaires pouvant être agréés par l'ensemble des 29 chefs d'état-major de la défense des pays de l'OTAN.

**Étape ②.** L'État-major militaire international (EMI), qui soutient le Comité militaire, traduit les directives politiques en orientations militaires, et charge un ou les deux commandements stratégiques de formuler l'avis militaire le mieux adapté sur l'organisation et la conduite de l'intervention envisagée, notamment en évaluant les besoins en personnel et en ressources financières.

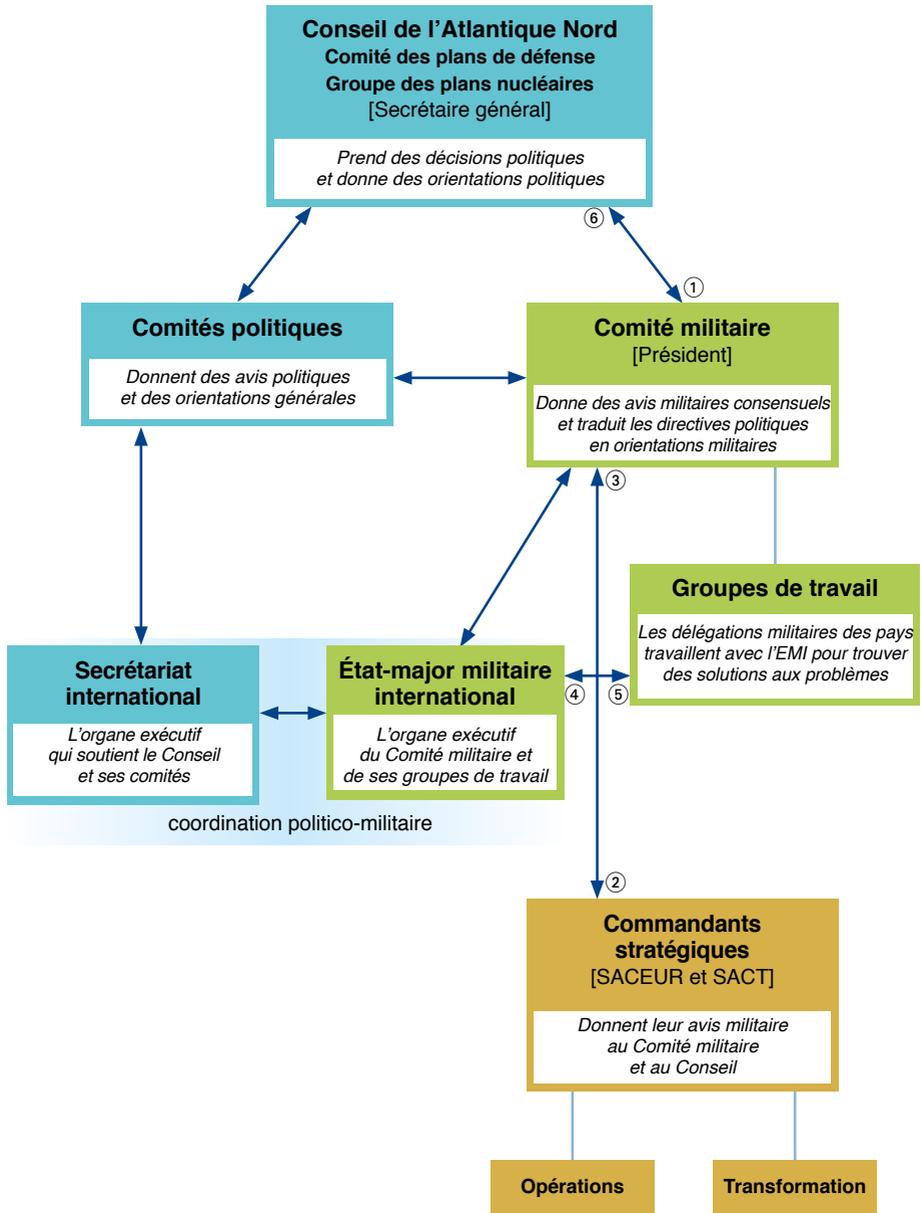
**Étape ③.** La contribution du ou des commandements stratégiques est communiquée au Comité militaire (c'est-à-dire aux pays) pour examen, et s'accompagne généralement d'une première évaluation de l'EMI.

**Étape ④.** Les représentants militaires donnent leur réponse et leur avis sous un angle national. Les 29 positions doivent converger pour aboutir à un avis consensuel qui puisse être soumis au Conseil de l'Atlantique Nord.

**Étape ⑤.** Des groupes de travail militaires se réunissent régulièrement pour trouver des solutions aux problèmes étant donné qu'un consensus n'est pas toujours obtenu immédiatement lorsqu'il s'agit de questions complexes. Les états-majors des délégations militaires des pays travaillent avec des experts sous l'autorité d'un président ou d'une présidente relevant de l'EMI.

**Étape ⑥.** Le produit final agréé et le premier avis formulé par le ou les commandements stratégiques sont ensuite envoyés au Conseil de l'Atlantique Nord pour éclairer ses délibérations, consultations et décisions. Ce processus continu est mis en œuvre pour chaque activité, qu'il s'agisse d'un plan d'opération, d'un document conceptuel ou d'une proposition de politique.

# Le processus de prise de décisions militaires à l'OTAN



Les flèches à double sens indiquent un cycle continu de consultation et d'orientation.

## L'État-major militaire international (EMI)

L'EMI apporte son soutien au Comité militaire et compte quelque 500 militaires et civils exerçant leurs fonctions à titre international dans l'intérêt commun de l'Alliance et non pour le compte de leur pays. Sous la conduite du directeur général, le général de corps d'armée Jan Broeks, de l'armée de terre des Pays-Bas, l'EMI élabore des appréciations, des évaluations et des rapports sur toutes les questions qui seront à la base de discussions et de décisions du Comité militaire.

L'EMI est en outre chargé de planifier, d'évaluer et de recommander des orientations sur des questions militaires en vue de leur examen par le Comité militaire ; il veille également à ce que les politiques et les décisions du Comité militaire soient mises en œuvre conformément aux directives données. Il constitue le lien essentiel entre les organes de décision de l'Alliance, les deux commandants stratégiques, les délégations militaires des pays de l'OTAN et des pays partenaires travaillant à Bruxelles, et le Secrétariat international civil, qui appuient le secrétaire général et le Conseil de l'Atlantique Nord.

## Les domaines fonctionnels de l'EMI

La **Division civilo-militaire Renseignement et sécurité (JIS)** réunit les filières civile et militaire du renseignement à l'OTAN. Cette nouvelle division apporte un soutien renseignement à l'ensemble des éléments du siège de l'OTAN, aux pays membres de l'OTAN et aux commandements de l'OTAN. Elle fournit à tous les éléments du siège de l'OTAN des alertes stratégiques et les tient informés de la situation. Ses activités principales consistent à élaborer un cadre, une architecture et des capacités de renseignement OTAN, à élaborer des politiques axées sur le client et des évaluations de renseignement OTAN agréées, à donner des avis sur des questions de partage de renseignement et à mener des activités de liaison dans le domaine du renseignement.

La **Division Planification et opérations (O&P)** surveille étroitement les opérations de l'OTAN, suit les exercices et les activités de formation et donne des avis sur toutes les opérations militaires connexes en cours. Elle suit également la mise en œuvre des décisions du Comité militaire concernant les opérations de l'OTAN. Ses principales activités portent sur les opérations militaires de l'OTAN/dirigées par l'OTAN en cours, les plans d'opération et les procédures/dispositions de gestion de crise, des événements et/ou des systèmes de formation, d'entraînement, d'exercices et d'évaluation (ETEE), les responsabilités militaires de l'OTAN dans les domaines de la défense aérienne (AD), de la gestion de l'espace aérien, de la gestion de la circulation aérienne (ATM), de la police du ciel, de la défense antimissile balistique (BMD), de la détection lointaine aéroportée de l'OTAN (NAEW), de la guerre électronique (GE), des opérations d'information (Info Ops) et des questions météorologiques et océanographiques (METOC).

La **Division Politique et capacités (P&C)** est, au siège de l'OTAN, responsable sur le plan militaire de toutes les questions relatives à la politique de défense et à la planification stratégique de l'Alliance. Elle donne des avis militaires stratégiques dans trois grands domaines : orientations et concepts stratégiques ; politiques de dissuasion nucléaire et de défense nucléaire, radiologique, biologique et chimique (NRBC) ; politique de maîtrise des armements et de non-prolifération, plans de défense, développement et fourniture de capacités, y compris les aspects liés aux armements, ainsi qu'à la science et à la technologie.

La **Division Sécurité coopérative (CS)** définit et met en œuvre la politique militaire de sécurité coopérative ; elle est également responsable des contacts et des aspects militaires pour ce qui est de la coopération de l'OTAN avec ses 41 pays partenaires et les autres pays non partenaires souhaitant mener des activités militaires avec l'OTAN. Elle assure en outre la coordination entre l'OTAN et des organisations internationales et non gouvernementales, notamment les Nations Unies, l'Union européenne, l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe, l'Union africaine, le Conseil de coopération du Golfe et le Comité international de la Croix-Rouge.

La **Division Logistique et ressources (L&R)** élabore et définit des politiques, des principes, des plans et des concepts dans les domaines de la logistique, de la santé, des plans civils d'urgence, des fonctions relatives aux effectifs militaires et au personnel civil, des médailles de l'OTAN et des ressources financées en commun par l'OTAN. Elle est également le point de contact principal de l'EMI pour les trois piliers de ressources (investissement dans les infrastructures de l'OTAN, budget militaire et effectifs). Elle facilite le travail des pays au sein des comités chargés de la logistique, des questions médicales et des ressources.

Le **Secrétariat des C3 du siège de l'OTAN (NHQC3S)** contribue à l'élaboration de politiques normatives et communique des analyses et des avis à l'OTAN en matière de C3 (consultation, commandement et contrôle). Entité intégrée (SI/EMI), le NHQC3S relève à la fois du directeur général de l'EMI et du secrétaire général adjoint pour l'investissement de défense (ASG/DI), tout en donnant des avis sur les C3 au Conseil par l'intermédiaire du Bureau des C3 et du Comité militaire. Le NHQC3S travaille également en étroite collaboration avec le secrétaire général adjoint pour les défis de sécurité émergents (ASG/ESC) à l'appui de l'Alliance sur toutes les questions de cyberdéfense, y compris leurs aspects militaires, qui font l'objet d'avis du Comité militaire. En outre, il apporte son soutien au gestionnaire de la catégorie capacitaire C3 pour la coordination des capacités C3.

Le **Centre de situation de l'OTAN (SITCEN)** a pour vocation d'alerter le Conseil et le Comité militaire et de leur donner une connaissance de la situation, pour leur permettre d'accomplir leurs missions respectives en temps de paix, en période de tension ou de crise et pendant les exercices de haut niveau. Cela passe par la réception, l'échange et la diffusion de toutes les informations disponibles, de source interne ou externe. Il sert également d'interface avec les services analogues des pays membres et des commandements suprêmes, y compris le Centre de gestion globale des crises et des opérations (CCOMC) du SHAPE, ainsi qu'avec certaines organisations internationales, selon les besoins.

## **Le Comité militaire supervise plusieurs opérations et missions, dont :**

- ▶ La mission Resolute Support (RSM) en Afghanistan. Le 1er janvier 2015, l'OTAN a ouvert un nouveau chapitre dans ses relations avec l'Afghanistan. La nouvelle mission, Resolute Support, privilégie la formation, le conseil et l'assistance aux forces et aux institutions de sécurité afghanes. Elle se concentre sur huit fonctions essentielles : l'encadrement civil des institutions de sécurité afghanes ; la stratégie et la planification des politiques, la recherche de ressources et l'exécution ; la budgétisation pluriannuelle ; la génération de forces, le maintien en puissance des forces ; le renseignement ; la communication stratégique ; la transparence, le respect de l'obligation de rendre compte et le contrôle. Ces différents volets visent tous à aider les forces de sécurité afghanes, les ministères et les institutions chargés de la sécurité ainsi que les échelons appropriés de l'armée et de la police afghanes à élaborer les processus et les mécanismes nécessaires à leur pérennité. La mission Resolute Support est déployée à Kaboul et à quatre autres endroits clés : Mazar-i-Charif (nord), Herat (ouest), Kandahar (sud) et Laghman (est).
- ▶ La Force pour le Kosovo (KFOR). Depuis juin 1999, l'OTAN mène une opération de maintien de la paix au Kosovo. Formée à l'origine de 50 000 hommes après la campagne aérienne de mars 1999, la KFOR en compte aujourd'hui quelque 4 400, venant de pays membres de l'OTAN et de pays partenaires.
- ▶ L'opération Sea Guardian (OSG). En octobre 2016, l'OTAN a lancé Sea Guardian, une opération maritime caractérisée par sa souplesse et couvrant l'ensemble des tâches de sûreté maritime. L'OSG permet de mener n'importe laquelle des sept tâches agréées liées aux opérations de sûreté maritime : connaissance de la situation maritime, liberté de navigation, interdiction maritime, lutte contre la prolifération des armes de destruction massive, protection des infrastructures critiques, lutte contre le terrorisme en mer et renforcement des capacités de sûreté maritime. L'OSG est actuellement déployée en Méditerranée.
- ▶ Déploiement par l'OTAN de missiles Patriot en Turquie. Des batteries de missiles Patriot sont actuellement déployées sous le commandement et le contrôle de l'OTAN dans le sud de la Turquie pour renforcer les capacités de défense aérienne du pays et défendre sa population et son territoire.
- ▶ Soutien de l'OTAN dans la gestion de la crise des réfugiés et des migrants en mer Égée. Le 2e Groupe maritime permanent OTAN (SNMG2) exerce des fonctions de reconnaissance, de suivi et de surveillance dans les eaux territoriales de la Grèce et de la Turquie, ainsi que dans les eaux internationales, et contribue ainsi aux efforts internationaux visant à endiguer les trafics et les migrations clandestines.
- ▶ L'OTAN apporte également son aide à la Mission de l'Union africaine en Somalie (AMISOM) et contribue au renforcement de ses capacités de maintien de la paix à long terme, notamment dans le cadre de la Force africaine en attente.
- ▶ Police du ciel. La police du ciel de l'OTAN est une mission du temps de paix purement défensive dont le but est de préserver la sécurité de l'espace aérien de l'Alliance. Cette mission collective implique la présence continue d'avions de surveillance et de chasseurs d'interception capables de répondre rapidement aux violations de l'espace aérien. La préservation de l'intégrité de l'espace aérien OTAN s'inscrit dans le cadre du système de défense aérienne et antimissile intégrée de l'Alliance.
- ▶ À cela s'ajoutent quelque 90 militaires de l'OTAN à Sarajevo, Skopje et Belgrade, qui contribuent à la réforme des secteurs de la défense et de la sécurité. L'État-major militaire international est également représenté à Moscou (Russie), à Kiev (Ukraine) et aux Nations Unies par l'intermédiaire de ses officiers de liaison militaire.



## État-major militaire international

### **Renseignements complémentaires :**

**Bureau du conseiller en affaires publiques et en communication stratégique (PASCAD),**

**État-major militaire international, Siège de l'OTAN, 1110 Bruxelles – Belgique**

**Courriel : [pascad@hq.nato.int](mailto:pascad@hq.nato.int)**

**Page web : [www.nato.int/ims](http://www.nato.int/ims)**

**Twitter : @CMC\_NATO et @NATO\_PASCAD**